



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 16-déc.-2019

Numéro de révision: 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit** AURA GRAND ENTRANCE SATIN WHITE  
**Code du produit** K14701  
**Code produit Alternate** K14701  
**Classe de produit** Peinture diluée à l'eau  
**Couleur** Blanc  
**Utilisation recommandée** Peinture  
**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

**Fabriqué pour**  
Benjamin Moore & Cie Limitée  
8775, rue Keele  
Concord ON L4K 2N1  
Tél.: 1-800-361-5898  
www.benjaminmoore.com

**Fabricant** Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 1-866-708-9180  
www.benjaminmoore.com

**Numéro d'appel d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
|----------------------------|-------------|

### Éléments d'étiquetage

#### **Attention**

**Mentions de danger**  
Peut provoquer une allergie cutanée

**Aspect** liquide**Odeur** peu ou pas d'odeur**Conseils de prudence - Prévention**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Porter des gants de protection

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible

### 3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique                            | No. CAS    | % en poids  | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|---|------------|-------------|---|---|
| Titanium dioxide                        | 13463-67-7 | 10 - 30%    | -   | -   |
| Silica amorphous                        | 7631-86-9  | 1 - 5%      | -   | -   |
| Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9- | 126-86-3   | 0.1 - 0.25% | -   | -   |

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

### 4. PREMIERS SOINS

**Conseils généraux**

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

**Contact avec les yeux**

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

|  |  |
|--|--|
| <b>Contact avec la peau</b>                    | Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures. |
| <b>Inhalation</b>                              | Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>                               | Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.  |
| <b>Symptômes et Effets les Plus Importants</b> | Peut causer une réaction cutanée allergique.   |
| <b>Avis aux médecins</b>                       | Traiter en fonction des symptômes.   |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|  |   |
|--|---|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>                             | Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.   |
| <b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b> | Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. |
| <b>Risques Spécifiques à la Substance Chimique</b>               | Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.  |
| <b>Sensibilité au choc</b>                                       | Non   |
| <b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>                 | Non   |
| <b>Données sur l'inflammabilité</b>                              |   |
| <b>Point d'éclair (°F)</b>                                       | Non applicable  |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>                                       | Non applicable  |
| <b>Méthode</b>   | Non applicable  |
| <b>Limites d'inflammation dans l'air</b>                         |   |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>                        | Non applicable  |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>                       | Non applicable  |

**NFPA**    **Santé:** 1                      **Inflammabilité :** 0    **Instabilité:** 0                      **Spécial :** Sans objet

### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions personnelles</b>                | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.<br>Assurer une ventilation adéquate.                           |
| <b>Autres informations</b>                     | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.                            |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b> | Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.   |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>                   | Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition. |

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Manutention</b>            | Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.<br>Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. |
| <b>Entreposage</b>            | Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.   |
| <b>Matières incompatibles</b> | Aucun renseignement disponible  |

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

| Nom chimique     | ACGIH TLV                  | Alberta                    | Colombie-Britannique                                    | Ontario                    | Québec                        |
|------------------|----------------------------|----------------------------|---|----------------------------|-------------------------------|
| Titanium dioxyde | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>3 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA/EV |

#### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

|  |  |
|--|--|
| <b>Mesures techniques</b>                    | Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. |
| <b>Équipement de protection individuelle</b> |  |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>         | Lunettes de sécurité avec protections latérales.                                   |
| <b>Protection de la peau</b>                 | Gants protecteurs et habillement imperméable.                                      |

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                   | liquide                        |
| <b>Odeur</b>                                    | peu ou pas d'odeur             |
| <b>Seuil de perception de l'odeur</b>           | Aucun renseignement disponible |
| <b>Densité (lbs/gal)</b>                        | 10.7 - 11.1                    |
| <b>Densité</b>                                  | 1.28 - 1.33                    |
| <b>pH</b>                                       | Aucun renseignement disponible |
| <b>Viscosité (cps)</b>                          | Aucun renseignement disponible |
| <b>Solubilité(s)</b>                            | Aucun renseignement disponible |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                    | Aucun renseignement disponible |
| <b>Taux d'évaporation</b>                       | Aucun renseignement disponible |
| <b>Pression de vapeur</b>                       | Aucun renseignement disponible |
| <b>Densité de vapeur</b>                        | Aucun renseignement disponible |
| <b>% solides en masse</b>                       | 45 - 55                        |
| <b>% solides en volume</b>                      | 30 - 40                        |
| <b>% volatiles en masse</b>                     | 45 - 55                        |
| <b>% volatiles en volume</b>                    | 60 - 70                        |
| <b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b> | < 50                           |
| <b>Point d'ébullition (°F)</b>                  | 212                            |
| <b>Point d'ébullition (°C)</b>                  | 100                            |
| <b>Point de congélation (°F)</b>                | 32                             |
| <b>Point de congélation (°C)</b>                | 0                              |
| <b>Point d'éclair (°F)</b>                      | Non applicable                 |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>                      | Non applicable                 |
| <b>Méthode</b>                                  | Non applicable                 |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>             | Non applicable                 |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>      | Non applicable                 |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>       | Non applicable                 |
| <b>Temp d'autoignition (°F)</b>                 | Aucun renseignement disponible |
| <b>Temp d'autoignition (°C)</b>                 | Aucun renseignement disponible |
| <b>Température de décomposition (°F)</b>        | Aucun renseignement disponible |
| <b>Température de décomposition (°C)</b>        | Aucun renseignement disponible |
| <b>Coefficient de partage</b>                   | Aucun renseignement disponible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |  |
|--|--|
| <b>Réactivité</b>                          | Sans objet                                   |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Stable dans des conditions normales.         |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Prévenir de la congélation.                  |
| <b>Matières incompatibles</b>              | Pas de matières à signaler spécialement.     |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition

Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

#### Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement disponible

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucun renseignement disponible

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux

Peut causer une légère irritation

Contact avec la peau

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible.

Effets sur la reproduction

Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement

Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible.

#### Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)

36674 mg/kg

ETAmél (cutané)

160565 mg/kg

#### Renseignements sur les composants

| Nom chimique                   | DL50 par voie orale   | DL50 par voie cutanée   | CL50 par inhalation    |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| Titanium dioxide<br>13463-67-7 | > 10000 mg/kg ( Rat ) | -                       | -                      |
| Silica amorphous<br>7631-86-9  | > 5000 mg/kg ( Rat )  | > 2000 mg/kg ( Rabbit ) | > 2.2 mg/L ( Rat ) 1 h |

#### Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:

| Nom chimique     | CIRC                           | NTP |
|------------------|--------------------------------|-----|
| Titanium dioxide | 2B - Possible Human Carcinogen |     |

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

### Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

### Renseignements sur le produit

#### Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

#### Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

#### Ozone

Aucun renseignement disponible

### Renseignements sur les composants

#### Toxicité aiguë aux poissons

##### Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

##### Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-

LC50: 42 mg/L (Carp (Cyprinus carpio) - 24 hr.)

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-  
LC50: 91 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9-  
CE50 (- UVA): 82 mg/L (Algae (Selenastrum capricornutum) - 72 hrs.)

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| <b>TMD</b>        | Non réglementé |
| <b>ICAO</b>       | Non réglementé |
| <b>IMDG / OMI</b> | Non réglementé |

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Inventaires internationaux**

**TSCA : États-Unis**  
**LIS : Canada**

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.  
Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.  
Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)****INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

*Aucun*

**INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

*Aucun*



**SIMDUT État réglementaire**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

|                                |
|--------------------------------|
| <b>16. AUTRES INFORMATIONS</b> |
|--------------------------------|

**HMIS** -                 **Santé:** 1                 **Inflammabilité :** 0                 **Réactivité:** 0                 **EPI :** -

**Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque :* Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

*Avertissement :* Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimales et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à [http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-sem/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-sem/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparée par**                             Service de la gestion responsable des produits  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
800-225-5554

**Date de révision :**                         16-déc.-2019  
**Justification de la révision**             Non disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

**Fin de la fiche signalétique**